

La vie à Poulainville pendant la guerre de 1870.

La guerre qui débuta le 15 juillet 1870 sous le Second Empire se termina le 28 janvier 1871 sous la Troisième République. La commune de Poulainville ne s'est trouvée à aucun moment au cœur des combats. La lecture des délibérations du conseil municipal et de diverses archives de l'époque nous apprend ce que furent les conséquences de cette guerre pour ses 385 habitants (recensement de 1872).

Comme bien des ouvrages racontent cette guerre, nous résumerons donc brièvement quelques épisodes importants afin de placer les événements survenus à Poulainville dans leur contexte.

Ces événements, nous allons vous les exposer dans l'ordre chronologique.

Octobre 1870, création de l'armée du nord

Depuis l'an III, dans chaque commune existait une **Garde nationale sédentaire** chargée de défendre localement la patrie contre l'ennemi. Par définition, ces hommes restaient sur leur lieu d'origine. Le canton possédait en supplément un détachement de **Gardes mobiles** composé d'hommes âgés de 21 à 40 ans, célibataires. Ces hommes désignés d'avance avaient tiré le bon numéro lors de la conscription, ce qui les avait dispensés de servir dans l'armée active. Cette **Colonne mobile** était prête à marcher à tout moment.

L'armée active qui avait subi des revers manquait d'hommes suite au nombre de tués, blessés ou prisonniers. Le 29 août, par décret et lois, le parlement plaça les **Gardes sédentaires et mobiles** dans la **Garde nationale mobilisée**. Ces hommes mal préparés, mal équipés n'étaient pas enthousiasmés par leur nouvelle situation et beaucoup cherchèrent le moyen d'y échapper.

Le 31 août, sur la demande du **préfet**, la municipalité de **Poulainville** "...pour la défense des propriétés et du pays souillé par la présence de l'ennemi"... procède au recensement de sa **Garde nationale sédentaire**. Parmi eux nous trouvons Gédéon MANGOT, fils d'instituteur ; âgé de 20 ans, il combattit à la bataille de **Pont-Noyelles**, et par la suite écrivit ses *Mémoires* (publiés dans le **Courrier Picard** et dans la revue **Histoire et traditions du Pays des Coudriers** n°11 et 12).

Le 4 Septembre, la **Troisième République** est proclamée. A la fin du mois de septembre les hommes de l'ex- **Garde sédentaire** de **Poulainville** sont appelés sous les drapeaux et rejoignent leurs casernes respectives.

Le 31 octobre, avec les unités qui restaient de l'armée régulière intégrant la **Garde nationale mobilisée**, l'**Armée du Nord** est créée par les généraux BOURBAKI et FARRE. Le 5 décembre le Général FAIDHERBE en prit le commandement.

À **Poulainville**, le même jour le préfet réclame à la commune de **Poulainville** le versement d'une somme de 839 francs correspondant à la prise en charge des 3 mois de solde de ses **Gardes nationaux mobilisés**, ainsi qu'une quote-part sur leur habillement et équipement. La commune étant fortement endettée sur 12 ans pour la reconstruction de son église, le conseil municipal sollicita et trouva un arrangement avec le préfet pour décaler le recouvrement.

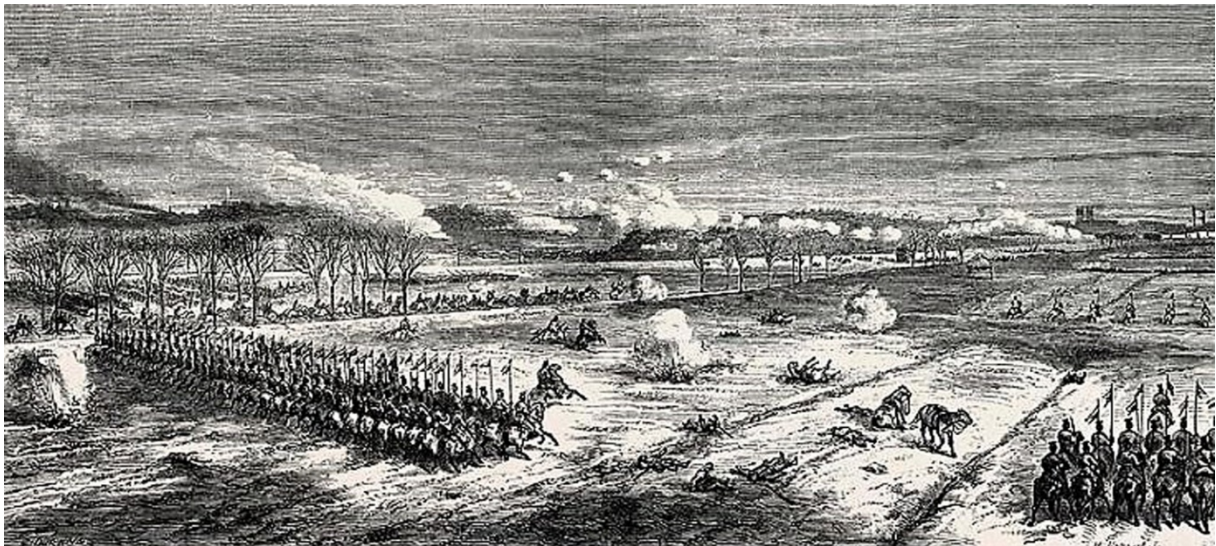
De la prise d'Amiens par les Prussiens à la bataille de l'Hallue.

Le 27 novembre, l'**armée française** sous les ordres du général FARRE, et l'**armée prussienne** commandée par le général de MANTEUFFEL s'affrontent lors de la bataille dite de **Villers-Bretonneux** ou d'**Amiens** ; à l'issue de cette journée de combat, l'armée française battit en retraite en direction d'**Arras**. Le 28 novembre, descendant de la hauteur de **Dury**, les Prussiens entrèrent dans **Amiens** sans combattre, la **Garde nationale** s'étant enfuie de la ville.

La citadelle ne se rendit pas : retranché à l'intérieur avec seulement 22 pièces d'artillerie de différents calibres, le commandant Jean-François VOGEL résista avec 400 gardes mobiles, sur un effectif de 450 (50 d'entre eux avaient déserté). Le 29 novembre, le commandant VOGEL fut mortellement blessé. Le commandant WOIRHAYE prit alors le commandement et commença des négociations avec le commandant de la **VIII^e armée prussienne**, le général VonGOEBEN. Le 1^{er} décembre la citadelle capitulait. Le général de MANTEUFFEL ne poursuivit pas sa route vers le nord, il avait pris la direction de **Rouen**.

Le 18 décembre, dans le but de reprendre la citadelle, l'**Armée du Nord** prit ses cantonnements à **Rainneville**, et sa première division à **Poulainville**. Ces mouvements ne passèrent pas inaperçus car cinq ou six obus furent tirés depuis la citadelle dans leur direction.

Le 23 décembre, la **16^e division prussienne** de Von BARNEKOW prit la route de **Doullens**, traversa la commune de **Poulainville**, se dirigea vers **Villers-Bocage** sans rencontrer de résistance. Vers 13 heures la division reçut l'ordre de se diriger vers **Beaucourt-sur-l'Hallue** et **Saint-Gratien**, participant à la terrible bataille de **Pont-Noyelles**. A l'issue de celle-ci, l'**armée française** se retira, laissant un millier de tués et de blessés, un millier de disparus et plusieurs centaines de prisonniers. Dès lors la ville d'**Amiens** était irrémédiablement perdue



La bataille d'Amiens,

31 décembre, décès d'un Garde mobile à Poulainville

Nous avons à **Poulainville** une tombe anonyme d'un soldat mort en 1870. Cette tombe subissait les outrages du temps et lors de l'agrandissement du cimetière elle fut déplacée et restaurée par le **Souvenir Français**.

Comme il n'y eut aucun mort **poulainvillois** dans ce conflit, il ne s'agit donc pas d'un enfant du village. Mais sa présence dans cet endroit n'est pas surprenante, car, dès le mois d'août, des

habitants de la commune avaient mis des lits à la disposition des blessés. Plusieurs communes de **France** avaient établi et fait publier dans le Journal officiel de **l'Empire-français** la liste de leurs habitants qui mettaient un ou plusieurs lits à la disposition des blessés.

Le registre des décès de l'Etat-civil de **Poulainville** nous révèle son identité. Il s'agit de :

"LECOMTE Prosper Désiré garde mobile, âgé de vingt et un ans, domicilié à Neuville canton du Cateau (nord), né à Vendegies sur Ecaillon, époux de Leriche Célestine domiciliée au dit Neuville." Décédé le 31 Décembre 1870 à Poulainville en la demeure de la veuve Poiré domiciliée sur la place. " La cause du décès n'est pas inscrite, mais peut-être avait-il été blessé gravement à la bataille de l'Hallue.

LECOMTE Prosper Désiré s'était marié le 18 Juillet 1870, dès le début de la guerre, avec LERICHE Célestine à **Neuville**. Son récent mariage ne lui avait pas évité d'être enrôlé.

Nous ne lui trouvons pas de descendant dans cette localité en 1870 ni en 1871.



La bataille d'Amiens, le 44^e régiment prussien à l'assaut

La contribution de guerre

Le 28 janvier 1871, l'armistice est signé entre **l'armée française** et **l'armée allemande**, trop tard pour Gédéon MANGOT qui avait été fait prisonnier dix jours auparavant dans la région de **Beauvais** et qui se trouvait alors dans un camp en **Allemagne**.

En 1871, le royaume de **Prusse** est incorporé à **l'Empire allemand** qu'il dirigea.

La signature de l'armistice mit fin aux combats en attendant la signature d'un traité de paix avec **l'Allemagne** victorieuse qui imposera ses conditions. Entre temps, les troupes restent sur leurs positions.

Le 18 février, Albert DAUPHIN, maire d'**Amiens**, est contraint par le comte LEHNDORFF, préfet prussien, de recouvrer une rançon d'environ 20 millions de francs, nommée "*contribution de guerre*", à prélever entre les communes du département.

Pour la commune de **Poulainville** (extrait de la lettre adressée au maire de Poulainville par le maire d'**Amiens**):

..."Je crois vous faire connaître que, d'après le tableau que me fait remettre le Préfet prussien, votre commune serait imposée sur le taux de 15380 francs 61^c chiffre du total des quatre contributions directes de l'exercice 1870. Vous auriez donc, suivant les prétentions exorbitantes de l'Autorité prussienne, à verser : 1° pour 4/12 des impôts directs augmentés de 150 pour cent pour remplacer les contributions indirectes, la somme de 3680 francs; 2° pour votre part dans la contribution de guerre de 15 millions fixée en proportion du total de ces mêmes impôts directs, la somme de 11680 francs 61^c Total : 15360 francs 61^c..."

Dans son courrier, Albert DAUPHIN informe que la ville d'**Amiens** pour sa part ne peut payer que les 4/12 des impôts directs augmentés de 150 /100 pour remplacer les contributions indirectes, et que si la commune de **Poulainville** en faisait autant, sa quote-part serait de 3680 francs, et il l'informe " *...que le Conseil Général essaie d'obtenir une réduction, et, que s'il échouait dans cette entreprise, la commune que j'administre, dans l'impossibilité de réunir une somme supérieure, serait obligée d'attendre avec courage et résignation le sort que la dureté du vainqueur ferait subir à nos propriétés et à nos personnes.*"

Le 21 du même mois, le président du Conseil général de la Somme adressa un courrier au maire de **Poulainville** *..."sur les moyens proposés pour assurer le paiement immédiat de l'indemnité de guerre réclamée du Département par l'Autorité prussienne et pour épargner aux communes le recouvrement de cette contribution par voie d'exécution militaire.*

L'assemblée consent à ce que M. Dauphin, Maire d'Amiens, membre du Conseil Général, agissant au nom et comme mandataire de la commune de Poulainville et des autres communes du département, contracte, aux meilleures conditions possibles, et avec solidarité entre toutes les communes, un emprunt de la somme nécessaire pour acquitter la contribution de guerre actuellement imposée par l'Autorité prussienne et dont le chiffre sera prochainement arrêté.

Un emprunt départemental fut rapidement réalisé, le versement à l'Autorité prussienne eut lieu le 23 février. La commune de **Poulainville** suivant en cela l'exemple de la ville d'**Amiens** versa la somme de 3680 francs *"...afin à tout prix d'éviter l'exécution militaire dont on était menacé..."*

Le Conseil municipal de **Poulainville** lourdement endetté demande au préfet *"... que le gouvernement décharge la commune du montant de 10/12 des impôts de 1871 qui lui sont dus par les particuliers..."**"En outre de l'impossibilité absolue pour la commune d'acquitter cette somme, le conseil croit que ce serait de toute justice, car non seulement nous supportons l'invasion ennemie, mais nous paierions deux fois les impôts dus au gouvernement..."*

L'occupation prussienne à Poulainville

D'après les souvenirs d'un ancien habitant, disparu depuis longtemps, la commune redoutait cette occupation et pour éviter que l'église en construction ne serve d'étable aux chevaux prussiens, la municipalité aurait fait accélérer la fin des travaux.

Le 16 mars, les **Prussiens** occupent le village de **Poulainville**. Le 23 avril, un premier chiffrage détaillé des dépenses occasionnées par les **troupes allemandes** occupant le village est détaillé, se montant à 183 francs 70^c, réparties comme suit:

1° En secours en nature pour le logement des troupes et cuisson de leurs pains :

Au sieur TIRANCOURT Etienne : 38 francs 80^c (Le sieur TIRANCOURT était épicier dans la rue du donjon).

Au sieur TIRANCOURT-BULLOT Eloi : 119 francs 60^c. (Le sieur TIRANCOURT Eloy était cabaretier dans la rue de bas et son épouse née BULLOT épicière.)

2° Chauffage et éclairage:

Au sieur CANAPLE Jules couvreur : 7 hectolitres de charbon: 19 francs 25 Pétrole, 4 litres: 2 Francs 80. Bougies: 3 francs 25.

Il s'agit d'un premier relevé de dépenses, la commune étant encore occupée. Les **Poulainvillois** auraient bien voulu voir partir l'occupant, et ceux-ci auraient bien voulu pouvoir rentrer chez eux. Le 24 avril, une lettre écrite depuis **Poulainville** par un soldat prussien, Peter MOPPEN, nous le confirme. Cette missive a été envoyée à son patron Félix Heinrich SCHOELLER, papetier allemand réputé, en voici des extraits :

... "il est dommage que nous passions notre temps ici de façon totalement inutile après avoir terminé notre travail sanglant, sans la moindre perspective que cette situation finisse " ... à la suite de ces propos, voulant probablement ne pas passer pour un mauvais soldat, il ajoute: "... que j'aie fait mon devoir est bien prouvé par le fait qu'après le bombardement de Péronne qui a duré 3 jours, j'ai été décoré de la Croix de Fer II^e Classe." ...

Le 10 mai 1871, le traité de paix est signé; la **France** perd l'**Alsace –Moselle**, mais aussi doit verser sous trois ans une indemnité de guerre de cinq milliards de francs-or. Les **Allemands** ne se retireront des départements du **Nord** qu'après le versement de cette somme.

Après le 5 juin, date de la fin de l'occupation de **Poulainville**, un décompte définitif fut fait, et s'ajoutèrent aux 183 francs 70^c du chiffrage du mois d'avril d'autres dépenses :

20 francs pour la fabrication de deux guérites.

50 francs pour la location du corps de garde et des dégâts qui ont été occasionnés.

Pour l'éclairage du corps de garde: 2 litres de pétrole : 1 franc 40.

Pour la cuisson du pain des troupes **prussiennes** entre le 16 mars et le 5 juin, 279 fagots ont été utilisés pour le chauffage du four, soit : 139 francs 50.

La commune devait payer 3680 francs de contribution de guerre, soit 4/12 des impôts augmentés de 150/100.

S'ajoute la réquisition d'une vache de 250 livres au sieur GUYOT-VAST d'une valeur de 150 francs. Nous remarquerons le faible poids d'une vache au XIX siècle, dû à sa sous-alimentation et à la dégénérescence.

Après la guerre

Fin juillet, l'ennemi n'occupait plus le département de la Somme. En 1872, la commune et les habitants qui avaient subi des réquisitions et des dégâts furent dédommagés par l'Etat. Furent aussi dédommagés les **Poulainvillois** réquisitionnés par les **Prussiens** afin d'effectuer le comblement des retranchements dans les environs d'**Amiens**. La ville d'**Amiens** avait été ceinturée par des retranchements destinés à l'armée française. Eloignés de la ville d'un kilomètre et demi et souvent bien au-delà, ces retranchements étaient de si mauvaise qualité que les **Prussiens** les firent araser.

L'ennemi ne s'est pas livré à des exactions dans le village comme l'atteste l'instituteur communal Arnould DUCHAUSSOY dans sa "*Notice Géographique et Historique*" : "... pendant l'année terrible, l'ennemi opéra quelques réquisitions dans le village qui n'eut à souffrir autrement que cela"... L'expression « l'année terrible » citée par l'instituteur est empruntée au recueil de poèmes de Victor HUGO retraçant l'année 1871.

Ulysse PÉRODEAU.

Sources:

Archives communales de Poulainville.

Campagne de l'Armée du Nord en 1870-1871, par Louis Léon César FAIDHERBE.

Histoire générale de la guerre franco-allemande (1870-71) par le commandant ROUSSET.

La ligne de la Somme pendant la campagne 1870-1871:étude par H. DAUSSY.

Notice sur l'organisation de la défense d'Amiens.

Universitäts-und Landesbibliothek Bonn. Brief an Felix Heinrich Schoeller. Noppen, Peter .

Nom du document : La vie a Poulainville pendant
Répertoire : C:\Users\MC Pardoux\Documents
Modèle : C:\Users\pépé\Documents\L'occupation prussienne à
poulainville.dotx
Titre :
Sujet :
Auteur : pépé
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 30/03/2020 08:30:00
N° de révision : 2
Dernier enregistr. le : 30/03/2020 08:30:00
Dernier enregistrement par : MC Pardoux
Temps total d'édition : 1 Minute
Dernière impression sur : 30/03/2020 08:32:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 6
Nombre de mots : 2 268 (approx.)
Nombre de caractères : 12 476 (approx.)